



## UFC - Que Choisir de SAINT-NAZAIRE

AGORA 1901 Maison des Associations  
2 Bis, avenue Albert de Mun  
44600 Saint-Nazaire

Tel. : 02-40-22-00-19

Courriel: [contact@saintnazaire.ufcquechoisir.fr](mailto:contact@saintnazaire.ufcquechoisir.fr)  
Site: [saintnazaire.ufcquechoisir.fr/](http://saintnazaire.ufcquechoisir.fr/)

### Pourquoi adhérer ?

L'association locale **UFC - Que Choisir de Saint-Nazaire** est votre interlocuteur qui vous écoute, vous aide et vous accompagne pour régler vos litiges de consommation.

En adhérant, vous permettez de préserver l'indépendance de l'association qui forme un groupe de pression puissant vis-à-vis des pouvoirs économiques et publics.

L'association vous représente auprès des instances de concertation et à tous les niveaux de la vie économique.

### Comment ça marche ?

- Dès l'adhésion, vous rencontrez un conseiller et/ou un juriste qualifié qui prendra en charge votre litige
- Nous engageons ensuite les actions et démarches adaptées vers votre «adversaire».
- Si nécessaire, nous vous proposons un rendez-vous unique et gratuit avec nos experts (immobilier ou automobile).
- En cas d'échec de la phase amiable, nous vous proposons un rendez-vous unique et gratuit avec un(e) de nos avocat(e)s pour déterminer les suites qu'il convient de donner au litige.
- Nous sommes également là pour vous renseigner et vous conseiller sur les sujets de consommation qui vous concernent.

### Nos chiffres clés:

- 1 100 adhérents
- 650 litiges traités par an
- 40 bénévoles dont : 4 avocates, 1 expert immobilier, 1 expert auto
- 2 salariés juristes diplômés.

### PERMANENCES - ACCUEIL (sans RDV)

SAINT-NAZAIRE	BLAIN	PORNIC	PONTCHATEAU	SAVENAY	SAINT-NAZAIRE
AGORA - Maison des Associations 2 bis Rue Albert de Mun 44600 Saint-Nazaire	La Cour Mortier (RDC salle 2) 1 Rue du 11 Novembre 44130 Blain	Maison des Associations 4 Rue de Lorraine 44210 Pornic	Maison des Associations (RDC) 7 Place de l'Eglise 44160 Pontchâteau	Complexe Polyvalent Rue des Mésanges Salle 3	Maison de Quartier Avalix 3 rue du Dr Calmette
Tel : 02 40 22 00 19	Tel : 07 83 90 18 94 (pendant les permanences) ou 02 40 22 00 19	Tel : 02 51 74 07 16 (pendant les permanences) ou 02 40 22 00 19	Tel : 09 67 37 47 88 (pendant les permanences) ou 02 40 22 00 19	Tel : 02 40 22 00 19	Tel : 02.40.70.95.92 (pendant les permanences)
Du lundi au vendredi de 14h à 17h (jusqu'à 18h le jeudi)	Le mardi de 9h à 12h	Le jeudi de 14h à 17h	Le 1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> vendredi du mois de 14h15 à 17h15	Le 2 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> jeudi du mois de 15h à 18h30	Un jeudi sur deux Planning sur le site <a href="http://saintnazaire.ufcquechoisir.fr/">saintnazaire.ufcquechoisir.fr/</a> ou tel 02 40 22 00 19

Si vous ne pouvez pas vous déplacer à nos permanences, vous pouvez utiliser la plateforme numérique pour soumettre un litige ou demander un conseil : sur le site [saintnazaire.ufcquechoisir.fr](http://saintnazaire.ufcquechoisir.fr), bouton "Soumettre un litige en ligne" (en haut à droite de la page).

NOM, Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone fixe : ..... Téléphone portable : .....

Courriel : .....

Adhésion à l'association (1 an) + 4 n° du bulletin *Consum'Bien* papier : 44€

Adhésion à l'association (1 an) + 4 n° du bulletin *Consum'Bien* numérique : 41€

Adhésion à l'association (1 an) : 39€

Etudiants et solidarité (sur justificatif) : 20 €

Don de soutien (66% du montant est déductible de vos impôts) : [ . . . . ] €

Paiement par chèque à l'ordre de : UFC - Que Choisir de Saint-Nazaire

Fait à : .....

Le : .....

Signature :